CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

CTA

Trente-et-unième session du Comité pour les animaux En ligne, 31 mai, 1, 4 et 22 juin 2021

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE JEUDI 24 JUIN 2021

Questions d'interprétation et d'application

Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

Réglementation du commerce

19. Spécimens élevés en captivité et en ranch

après la 19e session de la Conférence des Parties.

Le Comité <u>prend note</u> du document AC31 Doc. 19.1 et <u>note</u> en outre que la sélection de nouvelles combinaisons espèce/pays à étudier sera reportée jusqu'à la première session ordinaire du Comité, après la 19^e session de la Conférence des Parties.

Le Comité <u>prend note</u> du document AC31 Doc 13.4 et <u>note</u> en outre que la sélection de nouvelles combinaisons espèce/pays à étudier sera reportée jusqu'à la première session ordinaire du Comité,

Le Comité <u>accueille favorablement</u> l'évolution de la mise en œuvre de la décision 17.102 et <u>encourage</u> les Parties et observateurs à participer activement à l'atelier sur l'examen de la résolution Conf. 17.7 (Rev. CoP18), Étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité, pour soutenir la mise en œuvre de la décision 18.176.

Le Comité <u>prend note</u> du document AC31 Doc. 19.2 et du rapport joint dans l'annexe. Le Comité <u>note</u> en outre que la sélection de nouvelles combinaisons espèce/pays à étudier sera reportée jusqu'à la première session ordinaire du Comité, après la 19^e session de la Conférence des Parties. Le Comité décide de proposer à la Conférence des Parties, à sa 19^e session, de renouveler la décision 18.175 comme suit :

18.175 À l'adresse du Comité pour les animaux

Le Comité pour les animaux examine le rapport du Secrétariat et détermine s'il convient de choisir des combinaisons espèce-pays de *Ceratophora stoddartii, Ceratophora aspera et Lyriocephalus scutatus* pour examen au titre de la résolution Conf. 17.7 (Rev. CoP18), *Étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité*.

Questions spécifiques aux espèces

34. Grenouille géante du lac Titicaca (Telmatobius culeus) [décision 18.284] AC31 Doc. 34 et Addendum

Le Comité <u>prend note</u> du document AC31 Doc. 34 et de son addendum, ainsi que de la mise à jour présentée par le Pérou. Le Comité <u>encourage</u> le Pérou et l'État plurinational de Bolivie à poursuivre leur collaboration en matière d'application du Plan d'action binational pour la conservation de la grenouille géante du lac Titicaca.

Questions stratégiques

Le Comité prend note du document AC31 Doc. 12 et de la mise à jour verbale du Secrétariat.

Questions spécifiques aux espèces

Maintien des Annexes

41. Examen périodique des espèces inscrites à l'Annexe I et à l'Annexe II [résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17)]

et

Le Comité <u>remercie</u> le Mexique pour les documents AC31 Doc. 41.2, Doc. 41.3 et Doc. 41.1 et <u>appuie</u> les recommandations formulées.

Le Comité <u>remercie</u> les États-Unis d'Amérique pour le document AC31 Doc. 41.5 et <u>appuie</u> les recommandations formulées.

Le Comité <u>remercie</u> les États-Unis d'Amérique pour le document AC31 Doc. 41.6, <u>appuie</u> les recommandations formulées et <u>note</u> les commentaires de la Chine et de Humane Society International.

Questions régionales

43.	Rapports régionaux
	43.1 <u>Afrique</u>
	43.2 <u>Asie</u>
	43.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes
	43.4 <u>Europe</u>
	43.5 Amérique du Nord
	43.6 <u>Océanie</u>
	Le Comité <u>salue</u> les rapports régionaux contenus dans les documents AC31 Doc. 43.1 à Doc. 43.6 et en <u>prend note</u> .
Clôture de la session	
44.	<u>Autres questions</u>
	Il n'y a pas d'intervention.
45.	<u>Date et lieu de la 32^e session du Comité pour les animaux</u>
	Le Comité <u>note</u> que la 32 ^e session du Comité pour les animaux doit avoir lieu en 2023.

La Secrétaire générale et le Président remercient les membres du Comité, en particulier ceux qui ont présidé des groupes de travail en session, ainsi que les Parties observatrices, les organisations intergouvernementales, et les organisations non gouvernementales, les interprètes, les techniciens et le Secrétariat ; le Président clôture la session.